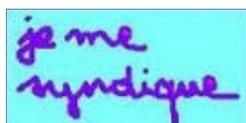




Cliquez ici pour adhérer en ligne pour 2020/2021

Téléchargez le bulletin d'adhésion



2020-2021 - Lettre du SNUipp-FSU n°87

Sommaire: VISIO Mouvement, Temps partiel,

Mouvement: recours; Mouvement TRS, INTERIM de direction;
TITRE provisoire; - Appel à candidature,

Direction, AESH, visio concours, Rendez vous de carrière,
Protocole/FAQ, Grenelle, Maternelle



RIS en visio
mercredi 9 juin à 9h30

INFORMATIONS
MOUVEMENT 2021

Mercredi 9 juin à partir de 9h30 ris en visio " spéciale deuxième phase du mouvement " et mouvement TRS

Concerne tous les collègues qui restent sans affectation après les résultats du 21 mai dernier

Nous parlerons aussi du mini mouvement TRS pour les collègues affectés à TD sur ces postes

Toutes les questions que vous vous posez seront abordées par les délégué-e-s du SNUipp-FSU.

Pour vous inscrire il suffit de nous adresser un mail à snu06@snuipp.fr

Nous vous enverrons dès lors le lien de connexion

Inscrivez vous nombreuses et nombreux ! OUVERTE A TOUTES ET TOUS

Nous enverrons bien sûr aux participants une attestation de présence. La RIS pourra être défalquée des 108 h hors APC



° MOUVEMENT TRS à TD: attention aux délais très courts !
Fiche de vœux à renvoyer à l'IEN avant le 9 JUIN

Concerne les collègues déjà TRS ou maintenus TRS + les nommés TRS à TD à la suite des résultats de la 1ère phase du mouvement.

Et les remplaçants à temps partiel qui en ont fait la demande

Les barèmes ont été adressés aux collègues lundi soir pour vérification avec un retour pour ce soir 17h.

Le SNUipp a accompagné les collègues dans cette vérification.

LE CALENDRIER PREVU:

- ▶ Publication des postes Trs : LUNDI 7 JUIN
- ▶ **Voeux manuels à renvoyer à l'IEN AVANT le 9 juin 2021**
- ▶ Réunions en circos et affectations entre le 9 et le 15 juin

Toutes les INFOS, les modalités, les conseils: **ICI**



Temps Partiels: 2ème "vague" de convocations chez les IEN

Cela concerne:

les collègues qui ont sollicité un Temps partiel sur autorisation (1ère demande ou renouvellement),

ET qui ont participé au mouvement et obtenu une affectation ou une nouvelle affectation.

Convocation chez les IEN dans le cadre des entretiens "temps partiels". Puis décision du DASEN.

Si refus, là encore le SNUipp fournira aux collègues un modèle de recours type pour saisir **la Capd prévue le 1 juillet**.

N'hésitez pas si question !



° QUELS RECOURS POSSIBLES ?

Le collègue qui contesterait une mutation ou une non mutation pourra faire un recours gracieux auprès de l'IA ET en parallèle, s'il souhaite être assisté, mandater le SNUipp-FSU pour intervention auprès de l'IA.

La bilatérale Dsden / SNUipp-FSU pour l'étude des recours est prévue le 16 JUIN

TOUT EST : **ici**

N'hésitez pas bien sûr à nous contacter pour toute question !



2ème Mouvement des directeurs-trices à TD et intérim de direction 2021 - avant le 9 juin

A rajouter dans la liste des INTERIM possibles, un additif a été publié

- Antibes Moulins maternelle (5 classes)
- Beausoleil Tenao primaire (6 classes)
- Cannes Pagnol Maternelle (5 classes)
- Nice St Sylvestre maternelle (9 classes)
- Peille Grave de Peille (6 classes)
- Puget Théniers élémentaire (6 classes)
- Utelle Cinq Villages (4 classes)

Tout est : <https://06.snuipp.fr/spip.php?article9390>



**° MOUVEMENT PROVISOIRE : pour celles et ceux sans affectation.
Démarches à faire avant le 21 juin - COPIE au SNUipp-FSU**

FICHE d'extension + courrier à renvoyer **par VOIE POSTALE uniquement**

Affectations connues le 30 JUIN

Les infos, modalités, conseils ... Tout est : [ici](#)



APPELS A CANDIDATURE (dont 2 DIRECTIONS) - Candidatures AVANT le 9 JUIN

Candidatures à : ia06-dipe2@ac-nice.fr + IEN avant le mercredi 9 juin 2021

COPIE au SNUipp-FSU

Tout est [ici](#)



NOUVEL appel

Appel à candidature au poste de médiateur à l'Atelier Canopé - avant le 26 Juin ICI



Hierarchie dans les écoles : c'est toujours non !

Lors de la présentation du Grenelle de l'éducation, le Ministre a plusieurs fois fait référence à la proposition de loi Rilhac « créant la fonction de directrice ou de directeur d'école ».

Si le Ministre ne manque pas de rappeler régulièrement son attachement à un statut des directeurs et directrices d'école. pour le SNUipp-FSU, qui s'exprime avec trois autres organisations syndicales, l'urgence est à une réelle amélioration des conditions de travail, à un renforcement du lien entre toutes et tous et non à une division.

Le statu quo n'est plus tenable et il y a urgence à agir pour la direction et le fonctionnement de l'école, les évolutions portées par le texte sur le rôle du directeur et de la directrice dénaturent profondément le modèle de l'École de la République qui a largement fait ses preuves.

[Lire la suite](#)

[Télécharger le tract](#)



Les AESH en grève le 3 juin !

Une large intersyndicale, dont la FSU, appelle les AESH à se mettre en grève le 3 juin 2021 pour une augmentation des salaires, l'abandon des PIAL, la création d'un véritable statut de la Fonction public et des recrutements massifs.

[Lire l'appel unitaire](#)

**RASSEMBLEMENT DEVANT LE RECTORAT DE
NICE Jeudi 3 JUIN - à 12 H**

Quel concours et quelle formation pour devenir enseignant ? Webinaire lundi 7 juin (20h30)



Vous avez eu un RDV de carrière durant l'année scolaire 2020-2021 si :

- au 31 août 2021, vous êtes dans votre deuxième année du 6ème échelon de la classe normale :

1er RDV de carrière (vous serez concerné par la promotion accélérée au 7ème échelon durant l'année scolaire 2021-2022)

- au 31 août 2021, vous avez une ancienneté dans le 8ème échelon de la classe normale comprise entre 18 et 30 mois :

2eme RDV de carrière (vous serez concerné par la promotion accélérée au 9ème échelon durant l'année scolaire 2021-2022)

- au 31 août 2021, vous êtes dans la deuxième année du 9ème échelon de la classe normale :

3eme RDV de carrière (vous serez promouvable à la hors classe à compter de l'année scolaire 2021-2022).

Vous aurez un RDV de carrière durant l'année scolaire 2021-2022 si :

- au 31 août 2022, vous êtes dans votre deuxième année du 6ème échelon de la classe normale : **1er RDV de carrière** (vous serez concerné par la promotion accélérée au 7ème échelon durant l'année scolaire 2022-2023)

- au 31 août 2022, vous avez une ancienneté dans le 8ème échelon de la classe normale comprise entre 18 et 30 mois : **2eme RDV de carrière** (vous serez concerné par la promotion accélérée au 9ème échelon durant l'année scolaire 2022-2023)

- au 31 août 2022, vous êtes dans la deuxième année du 9ème échelon de la classe normale : **3eme RDV de carrière** (vous serez promouvable à la hors classe à compter de l'année scolaire 2022-2023).

L'appréciation finale de la valeur professionnelle qui figure au compte rendu sera notifiée dans les deux semaines après la rentrée scolaire suivant celle au cours de laquelle le rendez-vous de carrière a eu lieu.



La FAQ Covid : mise à jour au 28 MAI 2021, avec notamment :

- **POSSIBILITE de retour en présence des personnels sur leur lieu de travail**
Ces assouplissements ne remettent pas en cause les règles applicables aux personnels identifiés comme vulnérables.

POUR RAPPEL : dans le département 69 contractuels sont prolongés jusqu'au 6 juillet

- **Autorisation des réunions de plus de 6 personnes à partir du 9 juin**
- **Scolarisation des élèves en situation de handicap**
- **Pratique de l'EPS**
- **Sorties avec nuitées de nouveau autorisées à partir du 20 juin**
- **Fêtes de fin d'année et kermesses**

Tout est : [ici](#)

Circulaire fonction publique du 26 mai 2021



Grenelle : où est la revalorisation historique ?

Alors qu'il a salué leur engagement pendant la crise, le Ministre n'a annoncé aucune revalorisation globale pour tous les personnels. Il laisse volontairement planer le doute sur d'autres revalorisations conditionnées à de nouvelles missions à définir.

D'autres annonces présagent quant à elles de "transformations profondes et inquiétantes du système éducatif".

La FSU rappelle donc "sa demande d'une revalorisation qui concerne l'ensemble des personnels, titulaires et contractuels".

Elle continue en outre d'exiger "une autre politique d'Education avec un véritable plan d'urgence pour l'Ecole et la rentrée 2021".

[Lire la suite](#)

Grenelle : entre renoncement et vision managériale

Les conclusions du Grenelle de l'Éducation rendues publiques par le ministre près de quatre mois après leur clôture montrent à nouveau que l'organisation de ce symposium n'avait comme seul intérêt que sa médiatisation en guise d'autosatisfaction ministérielle.

L'analyse et le décryptage du SNUipp-FSU.

Les conclusions de ce "grenelle" actent l'enterrement définitif d'une loi de programmation pluriannuelle de revalorisation des enseignant·es et des AESH.

Loin d'être "historique", cette revalorisation restera anecdotique pour la majorité d'entre elles.

Une partie des annonces chiffrées concernent des mesures déjà actées par ailleurs.

[Décryptage des mesures ici](#)

**C'est l'école
maternelle
qui m'aide
à grandir.**



Collectif Maternelles en danger.

Programmes maternelle, le cadre est préservé !

La note du CSP de décembre dernier sur les aménagements de programme maternelle aurait pu faire craindre le pire concernant les missions et spécificités de la maternelle. Mais le rapport de force, créé par le SNUipp-FSU et ses partenaires syndicaux et éducatifs, a pesé sur les échanges qui se sont tenus rue de Grenelle. A

u final, un texte qui permet aux PE de conserver leurs pratiques.

Lire la suite



SNUipp-FSU Alpes Maritimes

SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr>

Mail : snu06@snuipp.fr

**Adresse : 34 avenue du docteur Ménard
06 000 Nice**

Tél : 04 92 00 02 00

SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-mail : http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos

